

*soient du nombre des chefs & des instigateurs de la révolte, ou enfin coupables de quelques nouveaux faits de sédition. Je suis, &c.*

Le Roi vient d'adresser une lettre aux Archevêques & Evêques de son Roïaume, au sujet du brigandage inoui qui s'est exercé sur les bleds autour de la Capitale & presque sous ses yeux ; Sa Maj. intéresse leur zele patriotique au maintien de l'ordre public qui est une loi de l'Evangile comme une loi de l'Etat, leur envoie l'Instruction qu'elle a fait dresser pour les Curés de ses Etats, & charge les Prélats de la leur faire passer, en y joignant de leur part tous les conseils que les circonstances peuvent leur faire juger nécessaires.

L'Ecrit de Sa Majesté aux Pasteurs de son Roïaume respire en même tems & son respect pour la Religion & son amour pour ses Peuples, qu'elle voudroit préserver du crime de la séduction & du malheur d'en être les victimes, puisque l'abondance passagere obtenue par le vol & la violence, font le présage certain d'une disette prochaine qu'on tenteroit vainement alors d'éviter.

Pour mettre les Curés plus à portée de faire valoir ces utiles réflexions, Sa Majesté les instruit des principes & des suites de la sédition. Elle leur fait observer que le brigandage de quelques hommes étrangers aux Paroisses qu'ils sont venus dévaster, n'a point été excité par l'excès de la misère, & qu'on a vû la denrée portée à des prix plus élevés, sans que le moindre murmure se soit